Procédure devant l'EUIPO: Procédure de nullité

Décision attaquée: Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 31 août 2021 dans l'affaire R 1664/2020-2

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO et/ou l'autre partie devant la chambre de recours aux dépens exposés par la requérante dans le cadre de la procédure devant le Tribunal, devant la chambre de recours et devant la division d'annulation.

Moyens invoqués

- Violation de l'article 7, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2018/625 de la Commission;
- violation de l'article 27, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2018/625 de la Commission et de l'article 95 du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil;
- violation du droit à être entendu énoncé par l'article 94, paragraphe 1, du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

Recours introduit le 17 novembre 2021 — Aprile et Commerciale Italiana/EUIPO — DC Comics partnership (Représentation d'une chauve-souris noire stylisée à l'intérieur d'un cadre ovale blanc)

(Affaire T-735/21)

(2022/C 37/60)

Langue de dépôt de la requête: l'anglais

Parties

Parties requérantes: Luigi Aprile (San Giuseppe Vesuviano, Italie), Commerciale Italiana Srl (Nola, Italie) (représentant: C. Saettel, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Autre partie devant la chambre de recours: DC Comics partnership (Burbank, Californie, États-Unis)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Titulaire de la marque litigieuse: Autre partie devant la chambre de recours

Marque litigieuse: Marque de l'Union européenne figurative (Représentation d'une chauve-souris noire stylisée à l'intérieur d'un cadre ovale blanc) — Marque de l'Union européenne n° 38 158

Procédure devant l'EUIPO: Procédure de nullité

Décision attaquée: Décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 6 septembre 2021 dans l'affaire R 1447/2020 — 2

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

— déclarer le recours recevable;

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO et la partie intervenante aux dépens conformément à l'article 134, paragraphe 1, du règlement de procédure du Tribunal.

Moyens invoqués

- Violation de l'article 95, paragraphe 1, du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil;
- violation de l'article 94, paragraphe 1, du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil;
- violation de l'article 59, paragraphe 1, sous a), lu conjointement avec l'article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil;
- violation de l'article 59, paragraphe 1, sous a), lu conjointement avec l'article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (UE)
 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

Recours introduit le 19 novembre 2021 — Refractory Intellectual Property/EUIPO (e-tech)

(Affaire T-737/21)

(2022/C 37/61)

Langue de la procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Refractory Inteellectual Property GmbH & Co. KG (Vienne, Autriche) (représentant: J. Schmidt, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Marque litigieuse: Enregistrement de la marque de l'Union européenne verbale «e-tech» — Demande d'enregistrement n° 18 274 481

Décision attaquée: Décision de la 4° chambre de recours de l'EUIPO du 9 septembre 2021 dans l'affaire R 548/2021-4

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyen invoqué

— Violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement nº 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

Recours introduit le 19 novembre 2021 — Bora Creations/EUIPO (essence)

(Affaire T-738/21)

(2022/C 37/62)

Langue de la procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Bora Creations, SL (Andratx, Espagne) (représentants): R. Lange et M. Ebner, avocats)